

FICHE DE POSTE N°4.5

Professeur, professeure en école à projet pédagogique innovant

Type d'emploi	Professeur, professeure en école à projets spécifiques innovants
Établissement	École maternelle, élémentaire ou polyvalente de l'académie de Paris de 13 classes
Nature du poste	Professeur des écoles
Qualification demandée	Un engagement à mettre en œuvre le projet innovant est indispensable.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2025
Organisation du temps de travail	Le professeur ou la professeure inscrit(e) dans le projet exerce à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Il/elle est soumis aux obligations de service inscrites dans les textes en vigueur. Le professeur ou la professeure inscrit(e) peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors des horaires scolaires. Afin de lui permettre de mettre en œuvre les objets de l'expérimentation dans les meilleures conditions, l'organisation de son temps de formation obligatoire (18h) sera consacrée à l'expérimentation. Une inscription sera privilégiée, à sa demande, à des parcours de formation proposés par l'EAFC.
Création du poste	Poste nouvellement créé
Lieu d'exercice	École polyvalente Goutte d'Or en classe élémentaire (Rep+)
Autorité hiérarchique	Le professeur ou la professeure est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription dont dépend l'école d'affectation.

DESCRIPTION DES MISSIONS

L'innovation est un levier de transformations des pratiques pédagogiques au service des apprentissages des élèves. Le projet pédagogique innovant encourage et valorise la capacité d'expérimentation et d'innovation des équipes enseignante en collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale.

Un projet innovant permet tout à la fois de :

- Répondre à des besoins identifiés des élèves ou des équipes pédagogiques et éducatives ;
- Renforcer les liens avec la recherche ;
- Évaluer les effets produits par une nouvelle organisation, de nouvelles manières de travailler, d'enseigner ou d'apprendre, de nouveaux gestes professionnels.
- Engager la communauté éducative dans une logique de développement professionnel, individuel et collectif.

Le rôle du professeur ou de la professeure des écoles est prépondérant dans la mise en œuvre du projet innovant.

Plusieurs pistes sont possibles :

- S'appuyer sur le développement des compétences socio-comportementales des élèves à un moment du parcours scolaire où elles sont en pleine construction, pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Mettre en place une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire (Programmes pHARe, Fri for Mobber) ;
- Promouvoir et faire respecter le principe de laïcité et du respect des valeurs de la République au sein de l'école

PROFIL DE COMPÉTENCES

Le professeur ou la professeure des écoles devra :

- Analyser, ajuster, réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.
- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques ;

CONTACT

- IEN de la circonscription : adresse académique
- A la division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr

